



**PROCÈS-VERBAL**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIERE**  
**Samedi 3 décembre 2022 à 9h30 en visio-conférence et en**  
**présentiel à Lyon – EDS, 28 rue Julien 69003**

**En instance d'adoption**

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Volley Ball, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée à la préfecture de Grenoble le 3 février 2017 dont le siège social est au 35 rue Docteur Hermite 38000 GRENOBLE

Le 3 décembre 2022 à 9h30, les membres de l'association dénommée Ligue Auvergne Rhône Alpes de Volley Ball se sont réunis en visio-conférence et en présentiel à l'EDS 69003 LYON, sur convocation du 03 novembre 2022 par email du Président de l'association conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur.

La Liste des présences a été établie au fil des demandes de connexion à la visio-conférence.

**1. Ouverture de l'assemblée générale financière**

Mr Pierre Vouillot ouvre l'assemblée en qualité de Président de l'association à 10H10. Il remercie tous les présents sur place et derrière leur écran et souhaite qu'elle soit riche et conviviale, après avoir réglé des soucis de connexion.

Le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Volley Ball constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 62 sur 117 possibles, soit 47%, représentant 370 voix sur 618 possibles, soit 60% et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Le Président demande que l'assemblée se prononce sur une modification de l'ordre du jour. Il propose que soit ajoutée une élection complémentaire de Délégués Régionaux suppléants pour les AG fédérales car en mai 2022 seulement deux sur quatre et un suppléant étaient disponibles.

Mise au vote du PV de la modification à l'ordre du jour.

→ **L'assemblée générale adopte la proposition à l'unanimité.**

L'ordre du jour de la séance est donc le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée générale ordinaire
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juillet 2022.
3. Bilan financier,
4. Bilan Beach 2022 et projet 2023.
5. Modification de l'article 4 du RGER concernant les obligations financières et les obligations d'arbitrage pour les équipes évoluant dans les championnats régionaux
6. Election de Délégués Régionaux suppléants
7. Questions diverses
8. Fermeture des différents votes et annonce des résultats,

## 2. Ratification du PV de l'assemblée générale ordinaire du 01/07/2022

F. Bouchon soulève la question du lieu de l'AG 2023 qui avait été discuté en fin d'AG. Pierre Vouillot répond qu'en attendant la réforme des statuts, l'organisation "tournante" est maintenue et que l'AG 2023 aura lieu à Vichy (03) fin juin 2023.

Pas d'autres remarques ou questions de la part de l'assemblée.

Mise au vote du PV de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

➔ **L'assemblée générale adopte le PV par : 274 voix pour, 96 Abstentions**

## 3. Ratification du rapport financier

Le Trésorier, Jean-Michel Ficheux commente quelques points de son rapport financier qui a été envoyé à tous les clubs le 24 novembre 2022,

A noter :

- Le résultat est de + 10 136 € sur un budget total proche de 700 000, donc relativement faible. Les comparaisons avec l'année N-1 sont difficiles en raison de la pandémie cette saison-là.
- A noter la très forte hausse des licenciés qui semble se poursuivre encore cette année.
- Nous avons 163 359 € en disponibilité au 31/08/22 et 106 563 € en fonds de réserve.
- Il rappelle que la Ligue a des emprunts d'un montant de 102 000 € (rénovation des locaux à Grenoble essentiellement).

Le Président de la Ligue remercie chaleureusement le trésorier et Laurène Marcou, notre secrétaire comptable, pour tout le travail fourni pour établir ce bilan financier.

➔ **Le rapport financier est approuvé par : 293 voix Pour et 77 Abstentions.**

## 4. Bilan Beach 2021 et Projet 2022

Philippe Sagnard, Président de la Commission Beach, commente les documents qui ont été envoyés aux clubs pour cette AG.

- Baisse du nombre de licenciés après le boum lié au COVID l'an passé mais hausse du nombre de clubs et des participations aux Coupes France.
- A noter en jeunes, l'annulation des volleyades par défaut d'organisateur.
- En Seniors, 6 étapes plus les finales.
- 3 tournois SNOW sont prévus cette année, les 4 et 5 février à Crest Volland, les 25 et 26 février à Manigot et le 4 mars à La Féclaz.

Véronique Frelat interroge sur le mode de sélection pour les CRE et les volleyades.  
Sébastien Goudal gère les sélections en fonction des présences sur les tournois et des informations que les clubs lui font remonter.

➔ **Le bilan 2021/2022 et le projet 2022/2023 sont adoptés par : 289 voix Pour, et 81 Abstentions**

#### 5. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU RGER

Daniel Maisonnial rappelle les longs débats lors de l'AG de juillet 2022 sur les engagements financiers et les obligations d'arbitrage pour les équipes évoluant dans les championnats régionaux.

Constatant que les règlements existants manquent de précisions et qu'ils sont difficiles à appliquer sans perturber fortement les championnats, il est proposé une nouvelle formulation des sanctions appliquées en cas de manquement (voir en pièce jointe).

Plusieurs clubs regrettent le manque de formation d'arbitres et de marqueurs ces deux dernières années. Effectivement cette mission qui appartient désormais aux CDA n'a pas été reprise partout mais cela se normalise année.

D'autres évoquent la possibilité de partager les quotas entre plusieurs arbitres.

Réponse : il faut déposer des vœux pour prochaine AG.

François Bouchon (Riom) craint que cela entraîne la perte de certaines équipes.

Mathieu Balanche (Mably) demande qui est le nouveau président de la CRA suite au retrait de Laurent Sawrei.

Réponse : Philippe Galant (Romans et CD26/07)

➔ **La modification est adoptée par : 202 voix Pour, 168 Abstention**

#### 6. ELECTION DELEGUES SUPPLEANTS DES GSA

3 candidats se sont déclarés :

- Elsa Durieux            281 voix Pour
- Julien Verney           272 voix Pour
- Véronique Frelat      262 voix Pour

➔ **Les trois candidats sont donc élus.**

Pierre Vouillot remercie l'assemblée pour la bonne tenue de cette AG et clôt les débats à 11h.50.

Le Président de séance  
Pierre Vouillot



Le Secrétaire de Séance  
Daniel Maisonnial

